

---

Extrait des registres de la société populaire de Vermenton (Yonne) détaillant les célébrations et chant fêtant la mort de Louis XVI, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des registres de la société populaire de Vermenton (Yonne) détaillant les célébrations et chant fêtant la mort de Louis XVI, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 402-403;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32446\\_t1\\_0402\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32446_t1_0402_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 6

**La société populaire de Rochefort, département du Puy-de-Dôme, invite la Convention à rester à son poste, et envoie 53 chemises et 15 paires de bas pour les défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).**

## 7

**La société populaire de Vermenton envoie le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune pour l'anniversaire de la mort du tyran.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).**

[Vermenton, 7 plu. II. Au présid. de la Conv.]  
(3)

« Nous t'adressons le procès-verbal de l'anniversaire du tyran que nous venons de célébrer. Il sera à la Convention nationale une nouvelle preuve de nos mâles principes et la convaincra que pendant qu'elle est ferme à son poste à perfectionner l'œuvre immortelle due à sa vigoureuse énergie, nous propageons l'esprit de ses lois révolutionnaires et établissons le triomphe de la raison sur les antiques préjugés ».

LINARD (présid.), BINONT (secrét.).

[Extrait des reg. de la Sté popul., 10 plu. II]

La société des amis de la liberté et de l'égalité séante à Vermenton à elle réunie les autorités constituées a célébré l'anniversaire du dernier tyran, en présence du C. Etienne Bertrand, commissaire député par la Commission des subsistances dans le département de l'Yonne, pour donner à ce jour à jamais mémorable l'éclat qu'inspire le républicanisme le mieux senti; voici la marche qu'elle a observée. D'abord, elle a été ouverte par la gendarmerie nationale suivie de l'artillerie; la société populaire en masse; les droits de l'homme et la Constitution portée par des vieillards, un groupe de mères de famille portant leurs enfants à la mamelle, espoir de la patrie, un groupe de vieillards; les autorités constituées suivies d'un détachement de garde nationale; ensuite, pour imprimer au peuple le mépris et l'opprobre dus aux despotes, l'effigie de l'infâme Capet montée sur une charette attelée d'un âne; à côté de lui étoit son exécration compagne sous la figure d'une chèvre; autant d'ânes que de puissances coalisées portoient le caractère de chacun des tyrans qui en vain tentent de dicter des lois au peuple français; Capet surtout par son embonpoint bien figuré marquoit l'insouciance avec laquelle il régna trop longtemps; les emblèmes de la royauté ornoient le cortège; en un mot, rien n'a été épargné pour donner l'idée du pompeux et ridicule appareil

(1) P.V., XXXII, 186. B<sup>in</sup>, 6 vent.; C. Eg., n° 556; Ann. patr., n° 420; J. Sablier, n° 1161; M.U., XXXII, 107.

(2) P.V., XXXII, 186. B<sup>in</sup>, 6 vent.

(3) Dxxxviii 31-57, p. 82, 83.

qui environnoit le trône; arrivés à l'arbre de la fraternité, l'anniversaire du tyran fut annoncé par un discours brûlant de patriotisme. Au milieu des hymnes patriotiques et des cris de vive la République, vive la Montagne, vive la Convention nationale, le cortège se rend à l'arbre de la fraternité. C'est là que les crimes, les forfaits du scélérat Capet furent énumérés en traits de feu; c'est là où la justice nationale qui a fait tomber la tête sur l'échafaud prit le ton imposant qui caractérise une nation libre. Après avoir peint les maux incalculables que ce parjure causa à son peuple; après avoir exprimé avec énergie les vaines tentatives des tyrans coalisés contre un peuple invincible, l'effigie de Capet devint l'objet du mépris public; c'est à qui feroit éclater son aversion pour les rois; enfin à travers les hymnes les plus énergiques, l'effigie du traître Capet ainsi que tous les attributs des tyrans coalisés furent livrés aux flammes, les ânes dépourvus des emblèmes des rois qu'ils représentoient ont été chassés à grands coups de fouet pour annoncer aux peuples esclaves la manière dont la République française traitoit les tyrans. Haine implacable fut jurée à tous les rois; leur mémoire fut vouée à l'exécration universelle et le serment de vivre libres ou mourir fut réitéré solennellement au milieu des cris de vive la République, vive la Convention nationale. La société populaire confondue avec les autorités constituées au lieu de ses séances, un membre fit retentir l'enceinte par des vers analogues à la fête qui fut terminée par le renouvellement du serment de maintien jusqu'à la mort la liberté et l'égalité, d'exterminer qui voudroit porter atteinte à l'unité et l'indivisibilité de la République et d'assurer le triomphe de la raison en joignant aux deux envois déjà faits de l'argenterie du culte, celui du peu qui y existe avec le cuivre et autres métaux. La société a arrêté qu'expédition de son procès-verbal, ainsi que les vers seroient envoyés à la Convention nationale pour la convaincre de l'énergie des principes qui animent la société. Signé sur le registre: Linard (présid.), Billout (secrét.).

COUPLETS FAITS ET CHANTÉS PAR UN FRÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU SUJET DE L'ANNIVERSAIRE DU TYRAN.

*Air: Dans le cœur d'une cruelle*

Liberté, liberté sainte, sainte,  
Ecoute les vœux brûlants,  
Que de cette auguste enceinte  
T'adressent tes vrais enfants,  
A notre hommage,  
Préférerai-tu les cieux ?  
Viens, accours en ces lieux,  
Jouis de ton plus bel ouvrage.

*Air: François, le signal est donné*

Nos mains dégagées de fers,  
Vers toi s'élèveront sans cesse,  
Nous montrerons à l'univers  
Notre bienfaisante déesse,  
Sous l'arbre heureux que tu planteras,  
Nous dirons aux peuples esclaves :  
« C'est elle qui nous consola  
« Et qui brisera vos entraves »;  
Oui c'en est fait,  
Les tyrans sont vaincus,  
Et de Capet  
Les sectateurs n'existent déjà plus.

Air : Ah : Ça ira

Ah ! Ça ira... (Ter)

Nargue de l'aristocratie

Ah ! Ça ira... (Ter).

La voilà pourtant à quia,

Le despote qui l'appuya,

Sous le fer des lois se courba,

Ah ! Ça ira... (Ter).

Nargue de l'aristocratie, etc.,

Dans les plus terribles angoisses,

Maury ce grand diseur de messes,

Son pape et ses deux papesses,

Ont chanté son Libera.

Ah ! Ça ira, etc.

Air : On compteroit tous les diamans

Jurons tous en ces doux instants

Que de l'infâme tyrannie

Nous romprons les sceptres sanglant,s

Qui désolèrent la Patrie,

Jurons d'exterminer les rois,

Jurons de frapper tous les traîtres,

Jurons que les livres des lois

Seront à jamais nos seuls maîtres.

## 8

Le citoyen Parent, agent national près la commune de Chef-Bourg (1), district de la Tour-du-Pin, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

## 9

Le représentant du peuple Dartigoeyte écrit de Toulouse, sous la date du 30 pluviôse; il annonce que, dans le district de Grenade, département de Haute-Garonne, l'énergie républicaine s'est développée; que la raison triomphe, et que la liberté y fait des progrès rapides. Les citoyens de cette commune lui ont envoyé l'argenterie de leurs églises, plus de 635 livres de cuivre, une quantité considérable de charpie, de bandes, de compresses et de linge pour le pansement des blessures de nos frères d'armes.

Le représentant du peuple fait connoître le dévouement généreux des habitans de cette commune, qui a droit à la reconnaissance nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Toulouse, 30 pluv. II] (4)

« Citoyens collègues,

Je dois vous instruire que dans le district de Grenade, département de Haute-Garonne, l'énergie républicaine s'est développée, la raison triomphe et la liberté y fait des progrès, les citoyens

(1) Ci-dev<sup>t</sup> Saint Chef. D'après Figières le nom révol. serait Franc Vallon.

(2) P.V., XXXII, 186. B<sup>in</sup>, 6 vent.

(3) P.V., XXXII, 186. B<sup>in</sup>, 6 vent. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVII, 139; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1161; Audit. nat., n<sup>o</sup> 520.

(4) C 293, pl. 958, p. 16. Mon., XIX, 559; Débats, n<sup>o</sup> 523, p. 73. AULARD, Recueil des Actes..., XI, 262.

de cette commune viennent de m'envoyer l'argenterie de leurs églises, 635 livres de cuivre, quantité de charpie, bandes, compresses et linges pour le pansement des blessures de nos frères d'armes. J'ai envoyé l'argenterie à la Monnoie, le cuivre au parc d'artillerie et le linge aux hôpitaux. J'ai en même temps écrit aux citoyens de Grenade que j'allois apprendre à la Convention nationale leur dévouement généreux et énergique, et que comme tous les bons citoyens ils avoient des droits à la reconnaissance nationale. S. et F. ».

DARTIGOEYTE.

[La municip. de Grenade au repr. Dartigoeyte. S.d.] (1)

« Citoyen,

La municipalité ayant été instruite dans la journée d'hier qu'il était arrivé à Toulouse plusieurs de nos frères d'armes, qui venaient d'être blessés en combattant pour la défense et l'affermissement de notre sainte liberté, s'empressa d'inviter tous les bons citoyens à faire faire de l'écharpie, des bandes et des compresses pour servir au soulagement et pansement de ces braves sans culottes.

Nous nous hâtons de t'envoyer 83 livres d'écharpie et un ballot de bandes et compresses du poids de 97 livres que nos concitoyens se sont empressés de venir remettre aujourd'hui à la Maison Commune.

Les citoyens, nos collègues, que nous avons députés vers toi, pour cet objet, sont chargés de te présenter tout le cuivre provenant de nos ci-devant églises du poids de 635 liv. 1/2 et le peu d'argenterie provenant du culte, qui restait encore dans cette commune du poids de 16 marcs 7 onces, cette modique quantité d'argenterie est indépendante de 153 marcs qui ont été déjà envoyés à la Monnoie.

Le comité révolutionnaire près la commune, sur l'avis de l'agent national près le district, va lui envoyer encore quelques offrandes en draps de lit, chemises, bas et souliers que divers citoyens de la Commune ont déposé sur l'autel de la patrie. S. et F. ».

BORGÉON (maire), BOULIAS (off. mun.),  
VALLETTE (off. mun.), PICARD aîné (off. mun.),  
POURQUIER (notable).

[Extrait des reg. du Conseil g<sup>at</sup>, 22 pluv. II]

Par devant le citoyen Borgéon, maire, a été assemblé le Conseil général de la commune. Présents: les citoyens Douillac, Picard aîné, Bernis, Bousquières, officiers municipaux, Pourquié, Margi, Tertre, May, Causse, Abadie, Bourg, Brethoux, notables, Montané, agent national, Bergé secrétaire greffier.

1<sup>o</sup>. Le citoyen maire, etc.

4<sup>o</sup>. Il a dit encore qu'il existe dans cette commune quelque argenterie provenant du culte, telle que calices, ciboires, etc., servant à l'usage des églises du Rouaud et Larra, que déjà la commune en renonçant au culte ayant les richesses en vermeil, argenterie et cuivre de la ci-devant paroisse; il propose de délibérer, si l'on ne se hâtera point de faire encore offrande à la patrie de ces derniers objets;

(1) C 293, pl. 958, p. 17, 18.